

N° 3001/Mwami

OBJET:
Conseil du Mwami
en décembre 1938.

N° 3002/Mwami. Copie pour information à Monsieur le Gouverneur des Territoires à Usumbura.

N° 3003/Mwami. Copie pour information et suite par certains Messieurs les Administrateurs Territoriaux de: KIGALI, NYANZA, ASTRIDA, SHANGUUGU, KISENYI, RUESOGERI, BYUMBA et KIBUNGU.

Le Résident du Rwanda a.i.

A. GILLET, *[Signature]*

895/Mwami
le 15-11-38

Monsieur l'Administrateur Territorial, Délégué
près le Mwami,

Ruhengeri



4234

J'ai l'honneur de vous prier de faire savoir au Mwami que j'ai obtenu l'idée de réunir un conseil royal en fin décembre.

Les chefs LWABUTAGO, LWUNUSISI, SHUKENYINKWARE et SHUKENYI y assisteront et je prie les Administrateurs Territoriaux dont les affaires de ces tribus relèvent de les convoquer à Nyanza pour le 27 décembre.

Ils discuteront avec le Mwami des points à l'ordre du jour les 27 et 28; le 29 se tiendra la réunion officielle que je présiderai et à laquelle vous assisterez.

Les questions au sujet lesquelles de simples discussions auront lieu seront les suivantes:

- 1°/ L'actuel état du Rwanda, influence de cet état sur ^{le} voisin;
- 2°/ L'attitude des indigènes;
- 3°/ Les perspectives de la vie provinciale comment éventuellement constituer des cercles de tribus ?

Je ne désire pas voir d'autres points au programme. Cette réunion du Conseil du Mwami est en fait, une expérience nouvelle qu'il y a lieu, dès l'abord, de maintenir dans des limites strictes.

Nous verrons ce qu'elle donnera.

Le Résident du Rwanda a.i.

A. GILLET,

sé:

A Monsieur l'Administrateur Territorial
Délégué près le Mwami

NYANZA